

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°DE\_2024\_03\_007

AGEDI  
Dépôt Préfecture de la Meuse  
Contrôle de légalité  
Nombre de délégués : 24 Date de réception de l'AR: 22/04/2024  
Quorum : 13  
Votants : 17 dont 1 suppléants  
055-200088961-20240313-DE\_2024\_03\_007-DE

*L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 mars 2024, s'est réuni en Salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

### 7.5 - Candidature mutualisée au Fonds CHÊNE

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Le Fonds CHÊNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+ (PRO-INNO-66), troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

Comme les deux précédentes éditions, ACTEE+ continue, via le Fonds CHÊNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

CHÊNE apporte un soutien financier particulier, via différents bonus, aux actions et structures suivantes : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (SDIE), études de décarbonation, actions ciblées sur les écoles via un partenariat avec la Banque des territoires, communes rurales et DROM.

L'accès à ce programme CEE est ouvert à toutes les collectivités territoriales et EPCI dont les actions portent sur les bâtiments publics à usage tertiaire (mairie, école, bâtiments sportifs, etc.) dont elles sont propriétaires. La mutualisation entre acteurs territoriaux pour le portage d'un dossier n'est pas obligatoire mais fortement encouragée et valorisée par le jury.

5 postes de travaux peuvent être financés par le fonds CHÊNE :

- **Les postes d'économies de flux**, véritables ambassadeurs de l'efficacité énergétique au sein des collectivités ;
- **Les outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques** afin de cibler les gisements d'économies d'énergie ;
- **Les études énergétiques** (technique, financière) pour caractériser son patrimoine et vérifier la faisabilité des travaux ;
- **Les études de MOE** pour affiner les programmes de travaux de rénovation énergétique ;
- **Les prestations d'AMO** pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions techniques, juridiques et financières en lien avec l'efficacité énergétique.

Avec la coordination du CEP, le Pays de Verdun propose aux collectivités intéressées de s'associer pour préparer un dossier dont le dépôt est attendu pour le 30 avril 2024. La Ville de Montmédy, la CA du Grand Verdun, la CC Damvillers-Spincourt, la CC Argonne Meuse et la CC du Pays d'Étain ont déjà fait part de projets pouvant s'inscrire dans les dépenses éligibles.

Le PETR propose d'y intégrer l'acquisition du logiciel de simulation thermique dynamique (STD), nous permettant de réaliser des études thermiques qualitatives en interne, selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes		
Logiciel STD	2 290 €	Fonds CHÊNE	1 945 €	50 %
Formation	1 600 €	ADEME	1 945 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 890 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 890 €</b>	<b>100 %</b>

Toutefois, la mission de coordination proposée par le PETR n'est pas éligible à un accompagnement par le fonds CHÊNE. Dès lors, nous proposons d'étudier la possibilité de proposer une prestation symbolique à chacun des membres associés pour valoriser le travail de coordination sur ce dossier.

Pour mettre en œuvre ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer le portage d'une candidature mutualisée au Fonds CHÊNE par le PETR du Pays de Verdun,
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- étudier la possibilité de valoriser la mission de coordination assurée par le PETR,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**CONFIRME** le portage d'une candidature mutualisée au Fonds CHÊNE par le PETR du Pays de Verdun,

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**ETUDIE** la possibilité de valoriser la mission de coordination assurée par le PETR,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

